ROUBAIX

UNION ÉLECTORALE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE

La 17e section se réunira aujourd'hui mardi 7 décembre à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel, angle des rues de Mouveaux et d'Italie. — Urgence.

— La 5e section se réunira jeudi prochain, 9 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, angle des rues du Tilleul et d'Hem.

— La 6e section se réunira aujourd'hui mardi 7 décembre à 8 h. 1/2 du soir, à l'estaminet Boucherie, rue du Moulin. Ordre du jour important. Présence indispensable.

PARTY OUVRIER. - SECTION ROUBAISIENNE

La Commission électorale se réunira, demain mercredi, à 8 h. 1/2 du soir, au local « La Paix ».

Un déserteur

Dimanche, vers neuf heures du soir, le nommé Louis Vanbertevoe se présentait au poste central de police et déclarait être déserteur français.

Ce jeune homme, qui est âgé de 26 ans, exerçait la profession de rattacheur, avant d'entrer au service militaire. Il a été incorporé au 156e et a déserté le 21 novembre 1895.

Depuis ce temps, il errait misérablement en Belgique et, il y a quelques jours il sortait du dépot de mendicité de Merplax où il avait été incarcéré.

Lassé de mener cette vie de misères, il a cru en finir en se constituant prisonnier.

Effets de l'ivresse

Un ouvrier maçon, Alfred Vandeviele, âgé de 27 ans, qui était ivre, dimanche soir rue Daubenton, poursuivait le nommé Théophile Dewitte en le menaçant de le frapper d'un couteau qu'il avait dans la main.

La police qui est intervenue, a conduit l'ivrogne au dépot.

Combats de coqs

Beaucoup de monde hier chez M. Hoppe au « Bon Vivant » rue des Champs pour assister à la belle partie : 13 morts contre la société du Dragon français. Le Bon Vivant est resté vainqueur ; il a gagné les fire et 12 paires et perdu la tête.

Grande animation, nombreux paris.

Arrestation pour coups

Dans la nuit du dimanche à lundi, le nommé Lité m Lecleroq, âgé de 25 ans, fumeur rue du Tilleul cour Dhondt Lefebvre, a été assailli par un de ses voisins, Emile Massart, journalier, âgé de 24 ans.

Ce dernier lui a porté des coups au visage qui ont occasionné des blessures assez sérieuses pour nécessiter la venue du docteur Dupar, qui a donné des soins au blessé. Quant à Massart, il a été arrêté.

Tribunal de commerce

Voici le résultat complet des élections de dimanche :

Electeurs inscrits : 2126

Election du président. — Votants : 656. — M. Valdemar Lestienne, 650 voix. Elu

Election de trois juges titulaires. — MM. Alfred Delattre, 648 voix, élu ; Charles Derville, 643, élu ; Charles Leborgne, 652, élu.

Election de quatre juges suppléants. — MM. Albert Prouvost 610 voix, élu ; Léon Cateaux, 633, élu ; Achille Delattre, 638 voix ; Henri Dubly, 632, élu.

Election d'un juge titulaire pour un an. — M. Henri Glorieux, 636 voix, élu.

Election de deux juges suppléants pour un an. — MM. Gabriel Meillassoux, 641 v., élu ; Charles Huet, 633 v., élu.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROUBAIX

EXPLOITATION DE LA BUVETTE

de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers

ADJUDICATION

Le public est informé que l'adjudication de l'exploitation de la buvette de l'hotel des sapeurs pompiers pendant les années 1898 à 1900 inclusivement aura lieu à l'hotel de ville le mercredi 15 décembre 1897, à 11 heures du matin.

L'adjudication sera prononcée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur et après l'extinction de 3 feux sans enchère.

Pour être admis à concourir les concurrents doivent prouver qu'ils sont français, électeurs, mariés et domiciliés à Roubaix.

Ils ne pourront présenter d'enchères qu'autant qu'ils auront été autorisés par l'administration municipale et le conseil d'administration du corps des sapeurs-pompiers.

Toute personne désireuse de surenchérir devra en faire la demande à l'administration municipale au moins huit jours avant l'adjudication.

Le cahier des charges est visible à l'Hotel des pompiers au bureau de l'adjudant.

Roubaix, le 30 novembre 1897

Le Capitaine commandant
A. HUBERT.

ETAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 6 décembre. — Eugène Hiet, place de Travail, 4. — Alfred Demegere, rue de Maubeuge, cour Lecidant, 15. — Madeleine Demulier, rue d'Alcale, 11. — Maurice Cateux, rue des Champs, 7. — Lydie Valemberg, Hôtel Dieu. — Germaine Beaussart, rue du Bon Plaisir, 13.

Décès. — Charles Vasnet, 70 ans, sans profession, rue de l'Ommelet, 75. — Louise Deweirdt, 56 ans, ménagère, rue de la Perche, sentier Brasserie, 80. — Marie Pouseele, 22 ans, sans profession, rue de l'Industrie, 16. — Numa Duval, 69 ans, sans profession, rue Blanchemaille, 114.

TOURCOING

Le coup de la «Rondelle»

Le mot n'est pas de nous ; il est de M. Delewaine, ancien conseiller municipal.

Mais il exprime bien notre pensée, toute notre pensée, sur ce qui va probablement se passer ce soir au conseil municipal, à propos de la question des brasseurs.

Tous nos confrères, l'*Avenir*, la *Croix*, le *Journal de Roubaix*, ont déjà dit que l'exercice des brasseurs avait été voté. C'était aussi l'opinion du public qui assistait à la dernière séance du conseil municipal.

Après cela, on pouvait croire la question vidée et espérer que M. le Maire prendrait toutes les dispositions pour organiser l'exercice.

Mais les brasseurs n'en veulent pas!

Cela peut sembler raide, et cependant ce nous paraît être l'exacte vérité.

Les brasseurs n'en veulent pas, disons-nous, et nous entendons par brasseurs, et ceux qui brassent de la bière et ceux qui brassent autre chose.

Ah! il faut bien dire le mot. On ne veut pas de l'exercice, on n'en veut à aucun prix.

M. le Maire s'y est toujours opposé; la Commission des finances s'y est opposée également et dans tous ces messieurs n'ont pas pu accepter, comme chose accomplie, la décision de la majorité du conseil municipal.

Comment! se disaient-ils, des conseillers ouvriers nous feraient la loi? Ils nous imposeraient l'exercice, alors que nous n'en voulons à aucun prix. Nous verrons bien.

⁂

Nous voyons aujourd'hui. La corporation des brasseurs de Tourcoing de ces mêmes brasseurs qui ont gagné des millions avec l'abonnement que l'administration imbécile et coupable de Tourcoing leur a concédé jusqu'à ce jour, à fait paraître dans les journaux bourgeois de la localité une note dans laquelle se trouvent exposés tous les arguments qui semblent militer encore en faveur de l'abonnement.

On espère que le conseil municipal renouvellera le privilège.

C'est là de l'audace, dira-t-on, mais enfin c'est ainsi. On ne s'inquiète pas du désir publiquement exprimé par la majorité de nos édiles; on passe dessus. Et on pousse l'insolence jusqu'à insulter ceux de nos conseillers qui se sont prononcés en faveur de l'exercice.

Ce sont, dit le *groupe des brasseurs de Tourcoing* qui signait hier dans le *Journal de Roubaix*, des « conseillers cabaretiers faisant avec quelques autres les grands esprits du conseil municipal ».

On n'est pas plus grossièrement bête ou ne saurait aussi être plus maladroit. Car les articles parus dans la *Croix* et dans l'*Avenir* sont la production exacte de ce que les brasseurs — les principaux intéressés! — ont écrit hier dans le *Journal de Roubaix*.

Personne n'a osé assumer la triste tâche de les défendre; les brasseurs aujourd'hui en sont réduits à l'extrême nécessité de se défendre eux-mêmes.

C'est triste, mais aussi combien édifiant!

⁂

Donc, à ce soir. Que va-t-il se passer à la séance du conseil municipal? Nul ne saurait encore le dire. On ne peut qu'émettre des hypothèses, mais des hypothèses vraisemblables. On dira sans doute que la loi votée la semaine dernière par la Chambre et fixant à 1 fr. 50 par hectolitre le maximum des droits d'octroi à percevoir sur les bières modifie totalement les prévisions qu'on fait valoir les partisans de l'exercice.

Argument de nulle valeur. La Chambre, il est vrai, vote cette loi, mais il reste le Sénat. Or, on connait les lenteurs qui marquent toutes les résolutions des vieux pères Broubrouck du Luxembourg. La loi, très probablement, ne sera pas mise en vigueur avant plusieurs années?

Mais prenons les choses au pire. Supposons que, par exception, le Sénat vienne à faire diligence et à confirmer l'année prochaine le vote de la Chambre. Qu'en résulterait-il? Est-ce que les brasseurs ne diminueraient pas, eux aussi, leurs offres en ce qui concernent l'abonnement et tôt ou tard, l'exercice ne s'imposerait il pas comme une mesure juste et équitable. Allons donc!

La vérité, c'est que Broubrouck, les financiers de la Commission et les brasseurs de Tourcoing se sont entendus tous ensemble pour « rouler » ceux que, par dérision, ils appellent des « conseillers cabaretiers », des « grands esprits ».

Bien faibles ou bien canailles seraient ces derniers s'ils se laissaient circonvenir par les arguties de notre Broubrouck et de nos Muller.

⁂

Nous passons sur les autres arguments mis en avant par le *groupe des brasseurs de Tourcoing*. Celui qui a trait à la somme que nécessiterait l'organisation de l'exercice ne mérite pas, en effet, qu'on s'y arrête un seul instant. Idem en est de même pour tous les autres.

Nous n'avons qu'une seule crainte pour ce soir. C'est de voir des absences ou des abstentions par trop prudentes. C'est de ne pas voir à la séance tous ceux qui, il y a dix jours, se sont prononcés en faveur de l'exercice. C'est aussi d'y voir des gens intéressés, comme Grau et Masurel, des domestiques comme Parvacque.

Et bien tant pis! Quoi qu'il arrive, nous saurons parler et parler bien haut. Nous saurons flétrir s'il y a lieu les coupables agissements des uns, la lâcheté des autres!

G. DESCHEERDER.

Obsèques de Camille D'Halluin

Hier matin ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable d'amis, les obsèques du camarade Camille D'Halluin, membre du syndicat des ouvriers en tapis.

De nombreuses couronnes avaient été offertes, tant par les parents que par les nombreux amis du défunt. On remarquait particulièrement la couronne du syndicat des tapissiers et celle offerte par les ouvriers de la maison Honoré, dont D'Halluin faisait partie.

Au cimetière, le citoyen Somont, président du syndicat des tapissiers, se faisant l'interprète de tous les membres de son association a prononcé le discours suivant :

« Citoyennes, citoyens,

» Avant que cette tombe ne se recouvre pour toujours sur la dépouille mortelle de celui que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure, il m'appartient, au nom du syndicat des tapissiers, au nom de cette grande famille ouvrière, d'apporter ici quelques paroles d'adieu.

« Camille D'Halluin était notre camarade, c'était un homme au cœur loyal et sincère. Son souvenir restera parmi nous, comme il restera parmi tous ceux qui l'ont connu et ont pu l'apprécier.

« Sa vie a été celle de tant de prolétaires. Il connut à peine les douceurs de la vie ; il meut à subir que des misères, des déboires ; la lutte pour la vie, pour le pain de l'existence, commença pour lui dès sa plus tendre jeunesse.

« Sa mère qui, aujourd'hui le pleure, fut contrainte, pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille, de le mettre tout jeune encore au travail. A l'usine Doue d'une rare intelligence, esprit droit et laborieux, dès l'âge de 14 ans, Camille Dhalluin était déjà un homme. Il inspira la confiance à ses maîtres qui lui permirent de gagner sa vie et de venir en aide aux siens.

« Nature d'élite, d'Halluin sut comprendre ses devoirs envers ses camarades de travail et de lutte. Il était un des fervents adeptes de l'idée nouvelle, de cette idée qui aujourd'hui préoccupe toutes les consciences ouvrières, qui passionne tous les hommes de cœur et de justice. Comprenant que dans le combat, l'union fait la force, il s'était groupé avec nous sous la bannière des revendications prolétariennes.

« Une maladie cruelle vient de l'enlever à notre affection et à l'affection des siens.

» Bon camarade, bon époux, bon père, D'Halluin laissera d'unanimes regrets. La reconnaissance à laquelle il a droit impose aujourd'hui à tous devoirs à chacun. Il reste une veuve, trois petits enfants qui vont bientôt se trouver aux prises avec toutes les difficultés de la lutte pour l'existence.

» A nous, camarades, de nous souvenir. C'est notre devoir, ce sera la manifestation de notre reconnaissance envers celui qui n'est plus.

« Camarade Dhalluin, une dernière fois, adieu ! »

Ces discours prononcé d'une voix émue, a vivement impressionné la nombreuse assistance.

Le citoyen Somont en effet venait de résumer les impressions de tous. Camille Dhalluin ayant été un de ces hommes que chacun respecte, et pour leurs opinions et pour leur caractère.

Nous ne pouvons que joindre nos regrets à ceux exprimés hier par le président du syndicat des tapissiers et présenter à la famille en deuil l'expression de nos plus sincères condoléances.

Arrestation d'un expulsé

La police a arrêté hier le nommé Huyghe Edouard, 22 ans, né à Ypres (Belgique), inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Le banquet de l'Alliance Ouvrière

Charmante fête intime dimanche à la sociétés chorale l'Alliance ouvrière.

A l'occasion de la fête Ste Cecile, les sociétaires s'étaient réunis pour aller offrir à leur distingué chef, et à leur président et camarade un cadeau, témoignage d'estime et d'amitié.

Après une excursion dans le quartier de la Croix Rouge, les amis de l'Alliance ouvrière se sont retrouvés au local l'après midi et dans un fraternel banquet, ont célébré leur première fête.

Durant toute la soirée, les camarades sont restés ensemble et par des chants et autres amusements ont dignement clôturé la journée.

Tribunal de commerce

Voici le résultat complet des élections de dimanche :

Electeurs inscrits : 1.535

Election du président. — Votants : 697. — M. Hélaire Laurent, 649 voix, élu ; Charles Poliet, 19 voix ; divers, 38.

Election de 3 juges titulaires. — MM. Eugène Cervaux, 682 voix, élu. — Hercaux Hanse Francis, 682 voix, élu. Charles Poliet, 683, élu.

Election de 4 juges suppléants. — MM. Antoine Dalle, 682 voix, élu ; Alphonse Motte, 682, élu ; Beaurimont Motte, 681, élu ; Masquelier-Delavrin, 682, élu.

CROIX

Le citoyen Desbarbieux, maire de Croix, vient d'adresser la lettre suivante au *Journal de Roubaix* et à l'*Avenir de Roubaix* :

Monsieur le Directeur,

Je viens, Monsieur, réclamer de votre loyauté l'hospitalité de vos colonnes pour répondre à votre numéro d'hier.

Il m'est fait crime de n'avoir point communiqué aux membres de la Commission de l'hospice la lettre préfectorale du 19 novembre. Cette communication, je ne la leur devais pas. M. le préfet s'adressant non au maire président de cette commission, mais bien au maire chargé des intérêts communaux qui avait formulé des objections sur des prétendues qui il consulte comme onereuses pour les finances municipales et surtout non justifiées. Veuillez relire ce document, Monsieur le Directeur vous reconnaîtrez la justesse de mon observation.

J'ai dit prétentions onéreuses et non justifiées, j'appuie mon dire. La commune s'est engagée à verser une subvention annuelle de 5000 fr. au lieu des 2000 fr. qui lui étaient demandés pour l'hospice par l'administration supérieure, *afin de lui permettre de fonctionner*. Ce sont les termes précis employés par M. le Ministre de l'Intérieur dans la dépêche du 9 mars 1895, dépêche dont M. Pluquet paraît avoir perdu la mémoire.

Plus large encore et mû par un sentiment d'humanité, le Conseil Municipal, *sans rien changer à son engagement*, inscrivit au budget communal de 1897 une somme de 8000 francs pour subventionner l'hospice; à côté de cela, le crédit ordinaire affecté à l'entretien des vieillards aux hospices de Roubaix fut réduit à 800 francs, ce qui indiquait bien qu'on espérait une prompte ouverture de l'hospice de Croix.

Il faut remarquer que ces 8,000 fr. sont applicables pour l'année entière. Or, l'hospice ne fonctionne pas et il ne pouvait fonctionner avant l'autorisation de création, autorisation qui n'a été accordée que par le décret du 1er juillet 1897. Ce qui prouve que la municipalité avait à cœur d'activer l'ouverture, c'est que les deux délégués du conseil municipal furent désignés le 4 décembre 1896. Or M. le préfet dans sa lettre du 4 janvier 1897, fait remarquer que cette désignation est prématurée puisque la création n'est pas autorisée.

Les quatre membres à la nomination de l'administration supérieure sont nommés le 19 août, mais la désignation des deux délégués du conseil n'est approuvée que le 2 septembre. L'hospice ne pouvait donc fonctionner avant l'installation de la commission qui eut lieu le 9 septembre. A qui donc attribuer la responsabilité du retard?

Ces messieurs prétendent avoir droit à l'intégrité de la subvention communale. Pour une subventionner une chose qui n'existe pas? rigoureusement, nous, nous pourrions nous en tenir à la date du 9 novembre, jour où l'hospice a commencé à fonctionner, notre même à celle du 2 septembre indiquée comme complétant la commission et nous borner à l'exécution de notre engagement de 5,000 fr.; si même l'on veut remonter à l'autorisation de création soit le 1er juillet, on ne pourrait encore qu'exiger la moitié de l'engagement et en supposant même celle de la subvention, nous n'aurions à verser que 4,000 francs.

Eh bien dans notre désir d'arriver à une solution, nous offrons 5000 fr. Nous avons aussi la charge de veiller aux intérêts communaux et nous n'y faillirons pas. Est-ce que MM. Pluquet, Cornier, Delvoie, quand le jeudi ils engagent à semaine franche un briquetier, un serrurier, un jardinier leur payent le salaire d'une semaine pleine le samedi suivant? Personne de leur connait une telle générosité.

Il faut bien noter, M. le Directeur, que l'entretien de nos vieillards aux Hospices de Roubaix nous coûtera cette année plus de 2200 fr. Et nous n'avions que 800 fr. au budget primitif. Est-ce que la raison n'indique pas, pour ceux qui savent compter, que la différence de 1400 fr. devrait réduire d'autant l'engagement 5000 fr. Il y a là une question d'équité que je soumets à l'appréciation de nos lecteurs.

Pour donner du poids à leurs prétentions, ces messieurs proposent une première fois un budget où figurent, par exemple, 600 fr. pour l'économe *nommé le 1er novembre, à raison de 1000 fr. par an* 300 fr. pour le pain, 400 fr. pour la viande, 250 fr. pour le vin et la bière, 300 fr. pour l'épicerie, 300 fr. pour le charbon, 100 fr. pour l'éclairage, 100 francs pour le tabac, etc..

Et tout cela pour les quinze jours qui restent à courir en 1897. l'ouverture étant fixée, d'un commun accord, au 15 décembre?

Et sur une observation de la minorité, on se borne à gratter le papier par-ci par-là mais sans rien toucher à autre chose que le traitement de l'économe? Enfin, Monsieur le Directeur, voyons en toute conscience, n'est ce pas un peu trop fantaisiste? Si encore il n'y avait que cela!! La lettre suivante est de nature à édifier vos lecteurs.

Croix, le 4 décembre 1897.

A Monsieur le Préfet du Nord,

La commission municipale s'est réunie hier pour examiner le budget présenté par la commission administrative de l'hospice de Croix.

L'examen de ce budget a démontré des erreurs d'additions que le Conseil ne saurait approuver sans engager sa responsabilité.

En effet le paragraphe 7 des dépenses intitulé : « Service spécial de l'hospice » porte en total 4881 fr alors que le total réel des articles est de 4481 fr. D'un autre côté à la récapitulation générale, le paragraphe 7 est repris pour 4281 fr. En outre, il paraît utile de constater que de nombreux grattages ont été opérés.

J'ai tenu à vous mettre les faits sous les yeux, monsieur le préfet, avant de les signaler à la Commission de l'hospice pour vous donner la preuve matérielle que les réserves que nous avons faites sur la nomination de l'économe étaient fondées et qu'elles ne provenaient pas d'un parti pris comme on a dû probablement vous en informer.

L'inaptitude du titulaire est flagrante.

Veuillez agréer, etc.

Le Maire,
Signé : F. DESBARBIEUX.

Veuillez me permettre, Monsieur le directeur, de vous dire que ce n'est que superficiellement que ce brave père Lecomte est mis en cause : ce digne homme n'en peut, mais s'il n'a pas vingt six ans d'administration à son actif. Mais tout de même, la belle malice !!! qui donc peut nous blamer d'avoir coupé cette ficelle d'un si gros calibre ? Se sont-on imaginé que les membres du Conseil municipal ignorent que quatre et deux ne font pas sept ?

Voulez vous autre chose, Monsieur le directeur, vous êtes servi à souhait par ce poulet suggestif que je recevais ces jours derniers.

Croix, le 3 décembre 1897.

Monsieur le Maire de Croix.

MM. A. Couturier, J. B. Lepers, Dhal et Desrumeaux, membres de la commission du Bureau de bienfaisance, après avoir eu connaissance de la lettre de M. le Préfet, qui fait connaître que la délibération du Conseil municipal du 24 novembre, concernant la somme de 1.800 fr. à prendre sur les fonds disponibles de l'hospice pour le Bureau de bienfaisance a été refusée, ces messieurs me chargent de vous faire savoir qu'ils vous seraient bien reconnaissants de les informer dans la journée par une lettre, s'ils peuvent comme par le passé continuer à distribuer des bons en argent.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, etc.

Le Secrétaire,
Signé : H. DELEPORTE.

Que répondre à cette invitation à la valse? Sinon ceci :

Croix, le 3 décembre 1897.

Monsieur A. Couturier,

Vice président au Bureau de Bienfaisance
Croix.

Je reçois, Monsieur le vice président, une lettre qui m'est adressée en votre nom et en celui de MM. Lepers, Dhal et Desreumaux.

Permettez moi de vous manifester ma très vive surprise de ce que vous m'apprenez : que la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre, n'aurait pas été approuvée par M. le préfet, ainsi qu'il en résulterait, dites vous, d'une lettre de celui ci dont vous auriez eu connaissance... Je me demande, Monsieur à qui cette lettre a bien pu parvenir, puisque jusqu'ici, je ne suis pas encore avisé de la décision de Monsieur le préfet.

La lettre à laquelle vous faites allusion ne porte-t elle pas la date du *19 novembre*? En ce cas, il serait difficile, à moins de commettre un impair, de refuser son approbation le 19 à ce qui n'est voté que cinq jours après!

Aussitôt qu'une solution me sera connue, j'aurai l'honneur de vous en informer.

Veuillez agréer, etc.

Le Maire,
Signé : F. DESBARBIEUX

Ce jourd'hui 6 décembre, cette solution ne m'est pas encore connue

Peut-être les mystérieuses et continuelles pérégrinations de M. Pluquet y sont elles pour quelque chose? Il y a de l'Anne Radcliffe sous roche. J'ai donc écrit à M. le Préfet pour décliner toute espèce de responsabilité pour les retards qui surviendraient dans la distribution des secours aux indigents. Si le travail souterrain de la réaction peut arrêter momentanément les efforts de la municipalité de Croix, nous en serons quittes pour redoubler.

Abordons maintenant un autre point : M. le Préfet, mal renseigné par ceux qui ont intérêt à le faire veut nous imposer le versement du crédit de 5,000 fr. ouvert au budget pour ameublement de l'hospice; nous avons la conviction que M. le Préfet, mieux éclairé sur la question, reviendra sur sa décision.

Pour vous donner une idée de la façon, M. le directeur dont il est renseigné il me suffira de vous dire que la dépense réelle est de 4356 fr 26. Soit une économie de 304 fr 74 que ces messieurs voudraient empocher sans avoir mis la main à la pâte... mais que diraient les contribuables de Croix si ces messieurs arquepinçaient cette somme importante, sans que nous fassions entendre au moins nos protestations?

Espérons que ce ne sera pas en vain que je fais appel à votre impartialité bien connue pour insérer cette lettre qui malgré sa longueur, expose la situation à la population de Croix. Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le maire de Croix,
F. DESBARBIEUX.

DERNIERS ÉCHOS LILLOIS

La Saint-Eloi

Non Saint Eloi n'est pas mort et les nombreux noirs qui voyageaient hier en ville l'ont bien témoigné.

Un peu trop même, car quoique habitués avec la ligne droite, pas mal d'entre eux, hier, flirta et avec la ligne sinueuse.

Enfin, il faut bien que la fête se passe et nos braves métallurgistes, n'ont guère d'autre occasion de fraterniser, le verre en main, que ce jour là.

Pas mal de mariages ont été célébrés hier, la fête de St Eloi étant pour le corporation métallurgiste le jour choisi pour « souder » les liens de l'hyménée.

Tout cela a contribué à donner à nos rues, une animation inaccoutumée dont les cabaretiers ont fait leur profit.

N'empêche que ce matin personne ne manquera à l'appel aux ateliers et que les marteaux vont résonner avec plus de vigueur que jamais sur l'enclume, accompagnant le refrain de la veille :

Non, St-Eloi n'est pas mort,
Car il vit encor!

Faculté des Lettres

M. Flammermont, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille continuera son cours sur l'Histoire de l'Industrie à Lille, aujourd'hui mardi, à 8 h. 1/2 du soir à l'Hôtel de Ville, salle de la Justice de paix.

— Ce soir mardi, à 8 h. 1/2 à la Faculté des lettres de l'Université de Lille 25, rue Gauthier de Châtillon, ouverture du cours public de M. Haumant : La littérature russe au XVIIe siècle.

Conférence Sébastien Faure

C'est ce soir, mardi à 8 h. 1/2, dans la salle de l'Eldorado, 27, rue Léon Gambetta, très confortablement aménagée pour la circonstance, que le citoyen Sébastien Faure terminera l'exposé de sa philosophie libertaire.

Il parlera de la politique et de la morale.

Mouvement de la population

Le 48e bulletin hebdomadaire de l'Office sanitaire nous donne les renseignements suivants pour la semaine du 28 novembre au 4 decembre :

149 naissances, 12 morts-nés, 72 mariages et 8[illegible] décès, dont 9 dans les hôpitaux.

Les principales causes de décès sont : croup 1 ; apoplexie cérébrale, 7 ; bronchite et pneumonie, 14 ; maladies organiques du coeur, 4 ; diarrhée et entérite, 14 ; phthisie pulmonaire, 11 ; méningite tuberculeuse 2 ; suicide 1 ; diverses, 34.

Armée territoriale

L'*Officiel* publie une décision ministérielle relative aux affectations, dans l'armée territoriale, des officiers de réserve ayant accompli, dans l'armée active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi. Nous y relevons les affectations suivantes :

1er régiment territorial d'infanterie. — MM. Degouy, Decramer, Dewitte et Motte, lieutenants de réserve au régiment d'infanterie de Lille.

MM. Le Mesre de Pas, Le Run et Piérens, sous lieutenants de réserve au régiment d'infanterie de Lille.

Nos canaux

A la suite des grands froids que nous avons eus ces jours derniers on pouvait craindre l'interruption de la circulation dans nos canaux. Fort heureusement, il n'en est rien : la température s'est un peu radoucie le thermomètre est remonté et reste dans une situation normale : peu ou pas de glace.

Faculté de Médecine

Consultations gratuites

Saint-Sauveur. — Médecine, professeur Lemoine, lundi, mercredi, vendredi à 10 heures. — Chirurgie et gynécologie professeur Folet, mardi, jeudi, samedi à 10 heures. — Maladies cutanées et syphilitiques professeur Charmeil, tous les jours à 8 heures 1/2. — Maladies des yeux professeur Laperonne, tous les jours, à 9 h. — Electrothérapie, professeur Doumer, tous les jours, à 8 heures 1/2. — Maladies chirurgicales des enfants et orthopédie, professeur Phocas, mardi, vendredi, samedi, à 9 heures 1/2. — Maladies des enfants, professeur Ausset, tous les jours à 9 heures 1/2. — Maladies des voies urinaires professeur Carlier, lundi, mercredi, vendredi, à 9 heures.

Charité. — Médecine, professeur, Combemale, tous les jours, à 10 heures. — Chirurgie professeur Duhar, lundi, vendredi, à 11 heures. — Gynécologie, professeur Duhar, mardi, jeudi, samedi, à 10 h. 1/2. — Consultations pour les femmes enceintes et les nouveau-nés, professeur Gaillard, mardi, à 11 h.

Poids et mesures

Un concours pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures sera ouvert le lundi 27 décembre, à neuf heures du matin, au chef-lieu de chaque département.

Les demandes d'admission au concours seront reçues au ministère du commerce jusqu'au 15 décembre courant.

Les candidats pourront prendre connaissance du programme et des conditions à remplir pour prendre part à l'examen dans les bureaux des sous-préfectures du département ainsi qu'à la préfecture du Nord troisième division, deuxième bureau.

INEXPRIMABLE

Impossible de traduire par des mots les délicieuses sensations que versent en nos sens les purs et fins *Savons au Muse du Lonzé*, la dernière création du merveilleux parfumeur Victor Vaissier. C'est de la quintessence de charme, le paradis sur la terre.

Une Tombola

Voici les numéros gagnants de la tombola des Anciens combattants et sous-officiers militaires, tirée dimanche à la Maison du Peuple :

1529. 1041. 3922. 1940. 1090. 803. 4035. 3033. 4918. 2942. 3160. 383. 3968. 3665. 4467. 4[illegible] 3443. 665. 1871. 1421. 534. 3231. 941. 32[illegible] 3416. 1914. 921. 3458. 4196. 1637. 944. 630. 284. 176. 210. 4621. 23. 1782. 2084. 2446. 1430. 4190. 4690. 1466. 4365. 1339. 1579. 3533. 2246. 1461. 1714. 4419. 3406. 3[illegible] 4736. 4773. 4260. 4544. 1763. 1190. 1900. 1[illegible] 4504.

Les lots seront à la disposition des gagnants à la Maison du Peuple, à partir du jeudi 9 décembre jusqu au 31 inclus.

Passé cette date, ces lots seront remis à la disposition des organisateurs.

Cuisinières : Aux GALERIES LILLOISES

Mot de la fin

Quelle différence, disait hier un électeur de Rogez, quelle différence y a t il entre une rivière et une église ?

— « ..... »

— « C'est que dans une rivière, il y a beaucoup d'eau, et que dans une église, il y a un *beau d'eau*. »

Comme quoi tous les allebroches ne sont pas socialistes !...

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre de Lille

(Directeur : M. MONTFORT).

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0.

Mardi 7 décembre. — MANON, opéra comique. — LE FLIBUSTIER, comédie.

Places gratuites : 2201 à 2.600.

Les adieux de M. Melchissédec, de l'Opéra auront lieu le jeudi 9 décembre.

Le 10 décembre, unique audition donnée par Yvette Guilbert.

POUR LA VERRERIE OUVRIÈRE

Solidarité Internationale

Dans le but de seconder l'oeuvre poursuivie avec une admirable ténacité par le citoyen Jaurès, député de Carmaux, le GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS, de Courtrai (Belgique), directeur A. J. Lemaire, vient de décider qu'à dater de ce jour il sera remis à toute personne ou à tout groupe de personnes effectuant en commun un achat de *cent francs*, un bon de la Verrerie ouvrière de Carmaux d'une valeur de CINQ FRANCS et remboursable à SIX FRANCS en 1904.

Malgré cette prime d'une appréciable valeur, le prix des costumes et des autres objets de première qualité que vend le *Grand Bazar Social Français*, ne sera pas majoré d'un centime.

En ce moment, sont mis en vente aux prix suivants, qui défient toute concurrence :

1,500 pardessus Moskowa, magnifiques à . . . . . fr.	14.50
1,800 pardessus, extra, doublure satin, piqués quadrillés, sustés à. . fr.	18 »
1,500 pardessus extra-riches (vendus partout ailleurs de 50 à 70 fr.). . fr.	23 »
5,000 costumes complets cheviotte à fr.	17.50
4,000 costumes complets peignés, élégants, toutes nuances, de fr. 19 à fr.	24.50

Ces prix, nous le répétons et chacun peut s'en assurer, défient toute concurrence. Quant à la coupe, elle est irréprochable et peut rivaliser avec celle des meilleures maisons françaises.

Comment donc les socialistes de la frontière qui ont coutume d'aller se vêtir en Belgique, pourraient-ils hésiter devant des résultats semblables ?

Courtrai est généralement le but de leur voyage, c'est encore pourquoi il ne leur est pas possible d'hésiter, car le GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS est, dans cette ville, la seule maison qui échappe à l'ingérence cléricale.

Tout le monde ira donc au GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS, 59, Grande-Place, à Courtrai, pour son avantage personnel, d'abord, pour aider ensuite la Verrerie ouvrière de Carmaux, puisque

Un Bon de la Verrerie Ouvrière

d'une valeur de cinq francs

et remboursable à six francs

sera délivré : 1° à toute personne achetant pour cent francs, en une seule fois ou en plusieurs fois, dans le délai d'un an, à courir du mois de septembre 1897 ; 2° à tout groupe de personnes achetant en commun, pour une même valeur et dans le même délai.

N-B. — Le Grand Bazar Social étant une œuvre éminemment philanthropique dans son organisation et dans son but, se défier des nombreux agents stipendiés par les cléricaux qui rôdent aux alentours de la gare et dont la mission est d'induire les voyageurs en erreur sur le caractère d'une institution dont ils redoutent à bon droit la concurrence.

(N° 6.840).

Avis important

Beaucoup de socialistes français ne connaissant pas Courtrai se laissent entraîner par des individus qui diffament le Bazar social français, afin de les conduire pour leurs achats dans des maisons cléricales. Bien se méfier de ces individus payés par le parti catholique qui accostent les voyageurs à la gare. Plusieurs portent des pancartes, d'autres sont en blouses blanches.

Les dimanches et jours de fêtes, de nombreux tailleurs du Bazar social français se trouvent aux environs de la gare. Ils portent des casquettes rouges garnies de bleu. Les socialistes français doivent donc s'adresser à eux de préférence.

Un drapeau rouge flotte constamment sur la toiture du Bazar social français et les dimanche et lundi, un drapeau tricolore est au balcon.

BOURSE DE LILLE

du 5 décembre

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande.
Aniche	13350	13400	13350
Anzin	.....	5495	5450
Bruay	.....	31000	30900
Bully	2710	2720	2705
Carvin	....	1010	1005
Courrières	.....	1840	1838
Douchy	990	995	989
Douges	....	13900	....
Escarpelle	660	666	662
Lens 100e	366	366	365
Liévin	....	1465	1425
Meurchin	....	8350	8200
Oignies-Carb.	455	460	450
Vicoigne	....	22100	22000

Le Gérant, PAUL MOREL.

Lille, — Imprimerie de l'Egalité
28, rue de Fives, 28.